

Brochure n° 3361

**Convention collective nationale**

**IDCC : 2770. – ÉDITION PHONOGRAPHIQUE**

ADHÉSION PAR LETTRE DU 15 JUIN 2015  
DE LA FEC FO À L'ACCORD DU 18 OCTOBRE 2012  
RELATIF AU FINANCEMENT DU PARITARISME

NOR : ASET1550651M  
IDCC : 2770

Paris, le 15 juin 2015.

*La fédération des employés et cadres FO, 54, rue d'Hauteville, 75010 Paris, au ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, service des conventions collectives, 39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15.*

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2261-3 du code du travail, nous vous informons par la présente que la fédération des employés et cadres Force ouvrière (FEC FO) adhère à l'accord du 18 octobre 2012 relatif au financement du paritarisme.

Copie du présent courrier est adressée à la direction générale du travail.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

*Le secrétaire fédéral.*